■ CONSEIL GÉNÉRAL

VILLE DU LOCLE
LES BRENETS SAUT DU DOUBS

À Mesdames et Messieurs
Les membres du Conseil général
2400 Le Locle

Le Locle, le 14 mars 2024

En prévision de la séance du Conseil général du 20 mars 2024, nous vous prions de bien vouloir compléter l'ordre du jour comme suit :

6. INTERPELLATION

24-603 de M. Vivian Bologna et Mme Céline Dupraz (POP) : La Commune peut-elle proposer une bonne solution au FC Ticino ?

La presse s'est fait l'écho du déménagement prochain du FC Ticino du Stade des Marais. Ce déménagement suscite de nombreuses questions :

1. A-t-on un délai plus précis à communiquer au club et aux parents des plus de 150 juniors du FC Ticino ?

2. Le rapport au Conseil général concernant la rénovation du Stade des Jeanneret de 2012 évoquait l'utilisation en priorité par le FC Le Locle et le Mouvement juniors. Celui-ci a évolué quant à sa forme. L'utilisation par le FC Ticino du Stade des Jeanneret est-elle envisageable, en bonne intelligence avec le FC Le Locle ?

3. Si ce n'est pas cette option que privilégie le Conseil communal, l'option des terrains du Communal est-elle la plus sérieuse ?

4. Ce lieu un brin excentré ne bénéficie pas des infrastructures nécessaires en termes d'éclairage et de vestiaires. Quels sont les investissements envisagés?

5. Pour le FC Ticino qui va fêter ses 70 ans en 2025, pouvoir célébrer ce moment aux Marais serait assurément fort pour ce club familial qui s'engage pour proposer du sport populaire. La Commune peut-elle s'engager à tenter de repousser un départ des Marais à l'été 2025 ?

6. Le FC Ticino possède sa buvette et un déménagement de celle-ci semble hors de prix. La gestion d'une buvette occasionne des rentrées financières qui permettent de maintenir les cotisations à un prix abordable pour les familles. Le Conseil communal peut-il s'engager afin que le FC Ticino dispose à l'avenir d'une buvette qui lui permette de continuer à remplir son rôle social ?

9. MOTIONS

24-902 De Mme Corinne Schaffner et Mme Evelyne Von Allmen, MM. William Buirette, Gaëtan Dubois, Alain Krebs, Michel Jequier, Gérard Pulfer, François Schaffner, Peter Spahr, Michel Rosselet, Philippe Zbinden (PLR) : Des espaces de liberté pour les chiens

Le chien est le meilleur ami de l'homme. Cela fait des milliers d'années qu'il accompagne l'être humain dans son quotidien. Si la fidélité du chien envers l'humain reste d'actualité, le quotidien dans lequel il évolue a bien changé. En effet, de plus en plus de chiens habitent désormais en ville avec leurs propriétaires. Dès lors, il est demandé aux communes de prendre en considération cette population canine comme le montrent plusieurs articles de loi tant au niveau fédéral (Loi sur la protection des animaux, Ordonnance sur la protection des animaux, art. 71) que cantonal (Loi sur les chiens, art. 15). Il leur est notamment demandé de mettre à disposition des espaces permettant aux chiens de s'ébattre librement.

La commune du Locle a la chance de compter un nombre important de forêts et d'espaces boisés dans lesquels les chiens peuvent se mouvoir en liberté. Cependant, entre le 15 avril et le 30 juin les chiens doivent y être tenus en laisse conformément à l'article 21 de la loi cantonale sur la faune sauvage. Cette période coïncide aussi en grande partie avec l'interdiction de se rendre dans des pâturages. Si ces lois sont totalement justifiées pour la protection de la faune et de la biodiversité, les chiens et leurs propriétaires voient leurs options de balades fortement réduites.

Afin de répondre à cette problématique, tout en accroissant l'attractivité résidentielle de la commune, nous demandons au Conseil communal d'étudier la création d'espaces de liberté à disposition des chiens et de leurs propriétaires comme cela a déjà été fait dans certaines communes du canton (ex. Neuchâtel, Hauterive, St-Blaise, etc.). La taxe sur les chiens pourrait par exemple participer à la mise en place de tels espaces.

24-903 De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : <u>Piste cyclable et chemin de mobilité douce</u>

A la suite du postulat de Monsieur Marc Fatton au Grand Conseil 23.257

« Pour une évolution positive et pérenne du Chemin des rencontres, colonne vertébrale de la mobilité douce dans les Montagnes neuchâteloises et voie verte touristique transfrontalière ».

Le Chemin des rencontres (CR) est soutenu depuis plus de vingt ans par son comité et les instances politiques locales pour devenir la colonne vertébrale de la mobilité douce transfrontalière en site propre dans les montagnes du Jura neuchâtelois. Il a été inscrit formellement dans les projets d'agglomération (PA) successifs validés par le Canton.

Il est partiellement réalisé jusqu'au giratoire du Crêt-du-Locle (et en France pour certains tronçons).

L'aménagement provisoire pour la mobilité douce réalisé par la Confédération pour le contournement est du chantier du contournement du Locle s'articule parfaitement avec une géomorphologie adaptée aux cyclistes et avec l'esprit du CR, dont le comité avait envisagé ce tracé après l'impasse du chemin parallèle à la ligne de chemin de fer.

En termes de confort pour les cyclistes pendulaires et le cyclotourisme, les piétons et autres engins de mobilité douce, de développement durable et d'aménagement du territoire (PA) et d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'argent du contribuable pour la construction (et la potentielle destruction) d'ouvrages, cette réalisation mérite d'être pérennisée.

Le parti socialiste demande à notre Conseil communal et aux services d'entamer les démarches avec l'Office fédéral des routes (OFROU) ainsi qu'avec la Ville de

La Chaux-de-Fonds pour trouver une solution et conserver cet ouvrage dans son état et son tracé actuels afin de l'intégrer définitivement au Plan directeur des mobilités douces.
(Texte de M. M. Fatton, Député, vert)

24-904 De M. Vivian Bologna et MM. Hans-Peter Renk, Cyprien Baba (POP) : Pour une meilleure sécurité des piétons

Le Conseil communal dresse une carte des endroits où la sécurité des piétons doit être améliorée. Il en fixe les priorités en tenant compte en particulier des abords scolaires.

Développement :

Cette motion naît de deux situations dangereuses rencontrées. L'un des exemples à nos yeux problématiques se situe du côté du passage pour piétons sis à la rue des Girardet au niveau de Nivarox. Les piétons sur le trottoir nord sont presque invisibles des acteurs du trafic qui viennent de l'est de la ville. Il n'est pas rare d'assister à des freinages d'urgence lorsque des piétons tentent de s'engager sur le passage pour piétons.

Le second exemple se situe à la rue Daniel-Jeanrichard au croisement de la rue Andrié. En effet, les enfants de l'école primaire de Daniel-Jeanrichard traversent la rue Andrié. A cet endroit-là, une bande cyclable et un céder le passage sont marqués sur la chaussée qui est au niveau du trottoir. S'agit-il d'un trottoir continu ? Si ce n'est pas le cas, qui a la priorité ? Les priorités sont-elles claires pour les piétons qui empruntent ce secteur ? Après quelques discussions informelles avec des parents et des employé-e-s de parascolaires, les règles en vigueur ne semblent pas claires pour tout le monde.

Le Conseil communal est donc prié d'analyser les croisements et les passages pour piétons qui posent problème et d'apporter les modifications nécessaires pour garantir la sécurité routière des piétons.

24-905 De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : Tire-fesses

Le groupe des Verts continue sur sa lancée pour inciter à donner plus de place aux vélos dans la circulation. Nous rappelons le programme « Neuchâtel mobilité 2030 » (https://www.ne.ch/autorites/CE/grands-projets/mobilite/Pages/accueil.aspx) qui devrait pousser les communes et le canton à développer son réseau de pistes cyclables afin d'augmenter les déplacements à vélo en remplacement de la voiture.

En 2022, nous avions déposé une motion pour élaborer un plan de mobilité douce en ville du Locle votée à l'unanimité. Qu'en est-il de ce plan ? En ville du Locle, concrètement, il nous semble que rien n'a encore été fait.

Aujourd'hui, malgré cela, nous aimerions lancer une nouvelle idée. Cette nouvelle idée ne sera certainement pas réalisable, nous le comprenons bien, avant la fin des travaux du tunnel. Mais il nous semble important de poser rapidement ce projet dans la tête de toutes les instances dirigeantes des routes communales, cantonales et même fédérales afin de lui faire de la place dans les plans de la nouvelle route du Crêt-du-Locle. On s'explique :

Les déplacements à vélo entre Le Locle et La Chaux-de-Fonds deviennent gentiment organisés et agréables avec des pistes cyclables protégées sur la commune de La Chaux-de-Fonds même si les multiples retours de la piste de vélos sur la route cantonale sur le trajet Chaux-de-Fonds – Le Locle sont plutôt difficiles et dangereux. Le grand problème pour les adeptes, mais surtout pour

les futurs éventuels adeptes de la petite reine, reste la montée du Crêt. Ce seul bout de tronçon est vraiment fatigant et astreignant physiquement sans assistance électrique. Juste ce morceau de parcours retient une bonne partie des gens à se lancer dans leurs trajets quotidiens entre nos deux villes. Il est vrai que tout le monde ne veut pas ou ne peut pas s'offrir un vélo électrique.
Le temps de parcours entre les centres de La Chaux-de-Fonds et du Locle est d'environ 15-20 minutes. Dans l'autre sens, excepté pour les grands sportifs, il n'est pas vraiment dans le même ordre d'idée…
Donc, voilà ce que nous proposons :
Depuis quelques années, il se développe en Europe et dans le monde des remonte-pentes pour vélos, tant au niveau des loisirs que des déplacements urbains. Nous sommes persuadés qu'un tel aménagement trouverait avantageusement sa place sur le futur tracé de la piste cyclable de la montée du Crêt.

Figure 1 : Arbalète à vélo (source de l'image : radio-Canada)

Il existe plusieurs technologies qui travaillent soit en tirant le vélo avec une arbalète qui se croche directement au guidon (figure 1) ou alors en tirant le-la cycliste par le pied grâce à un mécanisme au sol (figure 2).

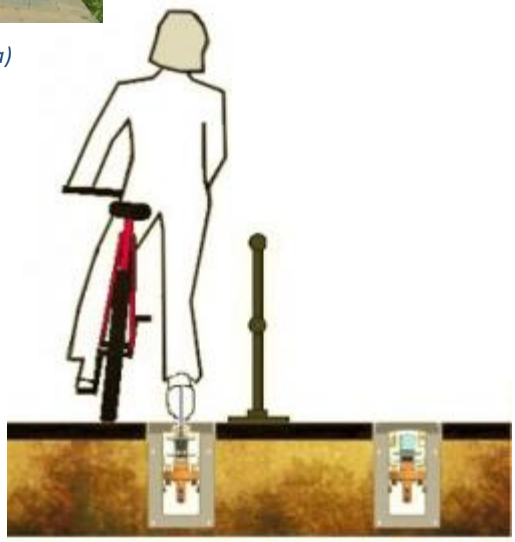

Figure 2 : technique brevetée par SKIRAIL

L'avantage d'un remonte-pente est flagrant ! En effet, depuis le centre du Locle, le chemin est presque plat. Au bas du Crêt, le remonte-pente prendrait le-la cycliste en charge et de nouveau dès le Crêt-du-Locle, le chemin est presque plat jusqu'au centre de la Chaux-de-Fonds. Simple, facile, efficace !
Avec ce projet pour la mobilité douce, nous relierions nos deux villes aisément en offrant une idée originale qui favoriserait certainement une image positive de nos montagnes.
Nous demandons donc au Conseil Communal de s'approcher de qui de droit, commune, canton et/ou confédération afin d'étudier la meilleure option pour construire un remonte-pente sur la future piste cyclable de la montée du Crêt. Nous pourrions même aller plus loin en couvrant cette piste d'un toit solaire afin d'apporter une énergie utile à cette machinerie.

10. <u>QUESTION</u>

24-1001 De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Gérard Santschi, Pascal Wurz (PS) : <u>Mise en conformité des arrêts de transports publics</u>

Une pétition exigeant la mise en conformité des arrêts de transports publics a été déposée à Berne le 11 mars 2024, plus de 20 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand), et 2 mois et demi après le délai limite au 31 décembre 2023 pour la mise en conformité de l'ensemble des arrêts. Une statistique nous apprend que pour Le Locle, 45,2 % des arrêts sont accessibles, soit 61 sur 135. Un crédit avait d'ailleurs été voté en mars 2020 pour ce sujet. Notre question : Est-ce que le Conseil communal peut nous informer du délai prévu pour la mise en conformité de la totalité des arrêts ?

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le chancelier,
P. Martinelli